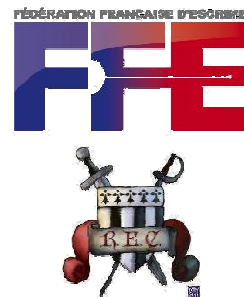




35000 RENNES

<http://www.rec-escrime.fr>

[mail:rec.escrime@gmail.com](mailto:rec.escrime@gmail.com)



## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du Rec** **Escrime du vendredi 29 septembre 2017 :**

La séance a commencé à 18h40 et s'est terminée vers 20h40.

**Nombre de personnes présentes et pouvant voter (dossier d'inscription à jour) : 23**, plus 1 adhérent qui, ne pouvant pas se déplacer, a donné pouvoir à une autre personne.

L'Assemblée Générale a commencé avec un total de 17 personnes, puis 6 autres personnes ayant des dossiers complets (et donc pouvant voter) sont arrivées en cours de séance (à 19h).

Avec un total de 23 personnes présentes et pouvant voter + 1 pouvoir, sur les 25 dossiers complets à la date de l'AG, le quorum de 13 votants a été atteint.

**Absent excusé** : Le Maître d'Armes David HERY

### **Ordre du jour :**

1. Accueil des membres, rappel de l'ordre du jour par le Président de l'année 2016-2017 et description du déroulement de la séance.
2. Contrôle des émargements et compte des pouvoirs (quorum: la moitié des membres dont le dossier est complet + 1 voix ).
3. Présentation du rapport moral du Président 2016-2017 (vote).
4. Présentation du bilan financier du Trésorier 2016-2017 (vote).
5. Information sur le changement de banque (pas de vote).
6. Information sur le dispositif SORTIR ! et les chèques sport de la région Bretagne (pas de vote).
7. Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2017-2018 (vote).
8. Renouvellement du statut de membre d'honneur de l'Enseignant David HERY.
9. Proposition d'un ou de plusieurs autres membres d'honneur.
10. Renouvellement des membres du Bureau (4 postes à pourvoir).
11. Renouvellement des membres du Comité Directeur (CODIR – 2 postes à pourvoir).
12. Questions diverses.

**Début de séance : 17 votants et un pouvoir soit 18 voix (quorum de 13 votant atteint)**

## **Discours d'accueil & Présentation du Rec Escrime par le Président Yves KERVAREC :**

Le Rec Escrime est un club d'escrime affilié à la FFE (Fédération Française d'Escrime), mais c'est aussi une association Loi 1901. Il assure des cours d'escrime artistique et olympique pour débutants et confirmés. C'est un club avec un Bureau composé de quatre personnes (Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire) et d'un Comité Directeur (Bureau plus trois personnes dont l'équipe pédagogiques).

Le Président de l'année 2016-2017, Yves KERVAREC, a salué les adhérents, en particulier les nouveaux, et les a remerciés de s'être déplacés. Il a présenté l'association, expliqué son fonctionnement, le rôle du Bureau et celui du CODIR. Il détailla ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Pour rappel extrait des statuts :

### **Article 13-01 – Le rôle du Bureau :**

Le **Bureau**, et par extension ses membres, a pour but la gestion de l'association au jour le jour. En cela il rend compte en assemblée générale de ses travaux.

Il est garant de la bonne tenue des comptes de l'association. Propose les budgets prévisionnel et fait valider les résultats et comptes d'exercice par l'assemblée (générale ou extraordinaire). A ce titre, le bureau s'assurera que les comptes soient soumis à l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice

Il a quitus pour sa gestion dans la mesure où il n'engage pas de sommes non détenue par l'association. Il ne peut contracter de prêt ou souscrire à d'éventuel contrat financier & placement sans en avoir reçu mission par l'assemblée des membres.

Il peut embaucher un ou plusieurs nouveaux salariés, si cela permet la réalisation de l'objet de l'association à condition que le budget prévisionnel comportant les frais de ces embauches soit validé en assemblée.

Le **Bureau** s'assurera que tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un membre (personne physique ou morale), son conjoint ou un proche, d'autre part, lui soit présenté pour information voire présenté à la plus prochaine assemblée générale si ce membre fait partie du **Bureau** ou du **CODIR**.

Il gère et encadre les salariés de l'association.

Il a pouvoir pour signature pour l'engagement de l'association.

[...]

### **Article 14-01 rôle du CODIR:**

Le **CODIR**, et par extension ses membres, a pour but l'organisation, la planification et la gestion des cours et des événements sportifs ou culturels au sein de l'association.

Il est garant de la bonne tenue des cours aussi bien sur le fond que la forme. Il est en charge de l'entretien et de la préservation du matériel. Il recherche et prépare les diverses manifestations auxquelles l'association participe ou souhaite participer. Même si les membres du **Bureau** font de facto partie du **CODIR**, celui-ci n'a aucun pouvoir décisionnel contrairement au **Bureau**.

Le **CODIR** centralise les remontées d'informations et demandes de la part des adhérents.

Le **CODIR** est donc le lien entre les membres de l'association et le **Bureau**.

Il définit le projet pédagogique de l'année et l'amende en fonction des retours des membres de l'équipe pédagogique ou des adhérents de l'association.

Il prépare les budgets liés aux manifestations ou à l'entretien du matériel, en dernier lieu, c'est le **Bureau** qui prendra souverainement les engagements financiers relatif à ces dépenses.

## **Vérification du QUORUM :**

Avec un total de 23 (17+6 arrivées en retard) personnes présentes et pouvant voter + 1 pouvoir, sur les 25 dossiers complets à la date de l'AG, le quorum de 13 votants a été atteint.

## **Bilan moral du Président Yves KERVAREC pour l'année 2016-2017 :**

### **L'année de la marche en avant.**

Après une année de transition notre nouveau Maître d'Armes a commencé à imposer sa marque au sein de notre Ecole, renouvelant ainsi l'intérêt des uns et des autres pour notre pratique, sans pour autant trahir notre héritage. Je le remercie d'avoir su si bien « entendre » ce que sont le REC et ses élèves et d'y avoir répondu avec autant d'implication.

Au cours de cette année nous avons commencé à développer des nouvelles idées, modifiant peu à peu les séances d'entraînement et travaillant à de nouvelles perspectives. Ainsi, depuis le mois de juin nous sommes heureux d'avoir accès à une nouvelle salle pour nos entraînements, sur un nouveau créneau horaire, au **Cercle Paul BERT** des Gayeules. Destinée à élargir notre public et recruter de nouveaux adhérents, elle a déjà conquis le cœur de nos élèves actuels. Si cette nouvelle salle, qui nous permet de commencer à nous émanciper du **COSEC** où le **REC** à ses habitudes depuis maintenant plus de vingt ans, elle nous permettra aussi de développer de nouvelles pratiques, de réorganiser les cours pour approfondir le travail sur toutes les armes, en leur consacrant d'avantage de temps. C'est une opportunité importante de développement que nous avons saisie avec la perspective d'aller encore plus loin si cette nouvelle « configuration » remporte du succès.

Se développer. Voilà le bon mot. Se développer, et ne pas rester sur ses acquis.

L'an passé le **REC Escrime** a enregistré 44 Adhérents, soit deux de moins que durant l'exercice précédent. Une petite baisse qui n'est pas dramatique et qui ne doit pas masquer le fait qu'une bonne partie de notre « effectif » actuel est constitué d'élèves qui sont maintenant à compter au nombre des « anciens », qui reviennent depuis plusieurs années. Une fidélisation, un attachement, qui est gage de pérennité pour notre club mais aussi de compétences en progressions chez nos pratiquants.

**Arrivée de 6 personnes supplémentaires, le nombre de votants est de 23 plus un pouvoir soit 24 voix.**

Aussi le **REC Escrime** peut maintenant **s'enorgueillir** de compter dans ses rangs, grâce au travail accompli l'an passé par l'ancien président, 4 **Animateurs Fédéraux**, montrant ainsi sa volonté de s'inscrire dans une démarche de développement de l'escrime artistique, tant dans la région rennaise à proprement parler que dans le cadre plus large de la Bretagne. En effet, sur les 7 actuellement diplômés dans notre région, 4 sont chez nous, et trois d'entre eux passeront bientôt leurs examens d'Educateurs Fédéraux.

Cette volonté d'aller de l'avant fait du **REC Escrime**, en dépit du nombre de ses adhérents, nettement inférieur aux clubs pratiquant la compétition, un partenaire incontournable auprès des instances régionales de la Fédération dont le nom est connu jusqu'en haut de son organigramme. Le **REC** est « petit », mais il a une histoire, une volonté, et une identité qui lui est propre.

Ce n'est pas dû au hasard, mais à l'implication de chacun de ses membres. La participation à **Eclipse a été** unanimement saluée et a encore une fois fait la démonstration de notre savoir-faire. Je remercie ici tous ceux qui se sont investis, ont donné de leur temps et porté ce projet. Nous ne sommes pas que des escrimeurs. Nous sommes aussi des démonstrateurs, et nous savons porter la bonne parole de l'escrime artistique parce que nous avons cette passion au cœur et que nous savons la communiquer.

C'est cette passion, qui nous anime tous, qui fait du **REC Escrime** la grande maison qu'il est encore aujourd'hui. C'est un esprit, c'est une Voie. Et je souhaite la voir perdurer.

Mais cela ne se fera pas tout seul. Nous devons poursuivre les efforts faits cette année et en faire fructifier les résultats.

Ainsi, après **Eclipse** et le **CPB**, avons-nous lancé deux nouveaux projets. D'abord la réalisation d'un documentaire sur le **REC**, réalisé par une de ses anciennes élèves, et dont le tournage s'étalera sur toute l'année à venir. Et ensuite le rendez-vous de la **Fête des Rempart 2018** à Dinan. Ces nouveaux projets nous permettront de faire rayonner notre école plus loin encore et de recruter encore de nouveaux élèves.

Nous aurons besoin de l'aide de chacun pour réaliser ces projets et les voir couronnés de succès. Et je ne doute pas un instant que ce soit le cas.

Je remercie **Stéphane BARNAULT** pour son implication qui nous permet de présenter aujourd'hui un Bilan Comptable en phase avec les exigences de l'Administration des Impôts, nous permettant de lancer les démarches de demandes de subventions dont nous avons cruellement besoin.

Je remercie **Rachel BESNARD-JAVAUDIN** pour le travail accomplis au cours de ces dernières années, son implication et ses coups de gueules.

Je remercie **Olivia MORAN-JURADO** pour le travail accompli sur les affiches et les Lettres d'Infos, **Sélène TONON** pour la gestion de la communication, mais aussi Jason, Julien et tout ceux qui ont donné de leur temps et de leurs compétences.

Je remercie également **Thibault ISSALY, Gaël LAURENT, Vincent MAUGAS**, pour le temps qu'ils consacrent à vous aider à progresser au détriment de leur propre pratique. Ce temps est nécessaire pour leur formation, il est aussi précieux pour l'école et la transmission des compétences.

Je remercie surtout notre enseignant, notre Maître, **Monsieur le Prévôt National David HERY** pour le temps qu'il nous consacre, pour son implication allant bien au-delà de ce que nous étions en droit d'exiger de lui. Il nous fait profiter de ses compétences, de son enthousiasme et nous pouvons être heureux de l'avoir en nos murs et de le compter parmi nous. Plus encore, nous pouvons être fiers d'être ses élèves et de marcher dans ses pas, comme nous le fîmes par le passé avec un autre Maître emblématique.

Merci donc, Maître, pour ce que vous apportez à notre école, pour ce que vous apportez à nos élèves.

Merci à vous, les élèves, qui êtes la justification de tous nos efforts, de nos soirées et weekends passés à travailler pour le REC Escrime. C'est votre enthousiasme, votre persévérance, qui nous poussent en avant et nous récompensent du travail fourni. Vous ne seriez peut-être pas là sans nous, mais sans vous, nous ne sommes rien.

**Honneur aux armes, respect au Maître !**

Merci à tous.

**Yves KERVAREC**, Président du REC Escrime.



Ce rapport a été soumis au vote :

	<b>Votes pour</b>	<b>Votes contre</b>	<b>Abstentions</b>	<b>Verdict</b>
<b>Bilan moral 2016-2017</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>Accepté</b>

Conclusion : le bilan moral 2016-2017 de Yves Kervarec a été accepté.

## Bilan financier du Trésorier sur l'année 2016-2017:


Le bilan a été exceptionnellement présenté par le Vice-Président, sous la supervision du Trésorier



### BILAN FINANCIER DE L ANNEE 2016 - 2017 CHARGES

TYPE	DEPENSES	DESCRIPTION	BUDGET	ECART	VAR %
<b>ACHATS</b>					
matériel	1 068,99 €	boucliers et armes artistiques	2 340,00 €	1 271,01 €	54,32%
petits matériels	211,00 €	papeterie photocop etc	210,00 €	1,00 €	-0,48%
<b>SERVICES EXT.</b>					
Affiliation FFE	93,50 €		92,00 €	1,50 €	-1,63%
Affiliation Ligue de Bretagne	93,50 €		52,00 €	41,50 €	-79,81%
Assurance RC	115,88 €		135,00 €	19,12 €	14,16%
licence FFE	2 435,83 €		3 100,00 €	664,17 €	21,42%
<b>HONORAIRES ET REMUNERATIONS</b>					
Maitre d'Armes	4 374,28 €		5 400,00 €	1 025,72 €	18,99%
Ursaaf	1 579,00 €		1 842,00 €	263,00 €	14,28%
<b>STAGES ET PRESTATION</b>					
stage mai	- €		- €		
eclipse	- €		- €		
<b>Autre charges de gestion</b>					
dépôt statuts préfecture	60,00 €		- €	60,00 €	
frais bancaires	53,25 €		60,00 €	6,75 €	11,25%
hebergement site internet	28,66 €		30,00 €	1,34 €	4,47%
location salle COSEC	393,25 €		400,00 €	6,75 €	1,69%
location salle CPG	- €			- €	
location salleCOSEC stage mai	187,00 €		- €	187,00 €	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 694,14 €</b>		<b>BUDGET 13 661,00 €</b>	<b>2 966,86 €</b>	<b>21,72%</b>
<b>Solde Compte courant fin Aout 2017</b>	<b>2 012,42 €</b>		<b>Solde Compte courant Septembre 2016</b>	<b>1 306,56 €</b>	

**BILAN FINANCIER DE L ANNEE 2016 - 2017  
PRODUITS**

TYPE	ENTREES	DESCRIPTION	BUDGET	ECART	VAR %
<b>PRESTATIONS SERVICES ET STAGES</b>					
stage de mai	750,00 €		0	750,00 €	100%
eclipse	300,00 €		0	300,00 €	100%
vente matos	235,00 €	T-shirt, rapières	950	- 715,00 €	-75%
<b>SUBVENTIONS D EXPLOITATION</b>					
Asso office des sport	75,00 €		120	- 45,00 €	-38%
sub ville de rennes	386,00 €		450	- 64,00 €	-14%
sub departement 35	- €		450	- 450,00 €	-100%
sub région	- €		450	- 450,00 €	-100%
sub ministère (ffe)	- €		450	- 450,00 €	-100%
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>					
Cotisations	9 654,00 €		10800	- 1 146,00 €	-11%
					
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>11 400,00 €</b>		<b>BUDGET</b>	<b>13 670,00 €</b>	<b>- 2 270,00 €</b>
					<b>-16,61%</b>
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>			<b>VARIATION COMPTE COURANT</b>		
<b>705,86 €</b>			<b>705,86 €</b>		

Comme le montre ce bilan, nous avons réussi à maîtriser les dépenses prévues. Même les dépenses exceptionnelles dues à l'organisation du stage en Mai 2017 ont été largement compensées par les recettes (cf le volet recettes). De même, nous avons participé à la convention de JdR de nos amis d'ECLIPSE, qui n'avait pas été budgétée, mais que nous avons retrouvé avec plaisir.

Cela provient aussi du fait que les charges salariales, sont plus faibles que prévues. Même si nous notons des recettes moindres au niveau des cotisations, nous avons accueilli autant de membres que l'année dernière.

Cela montre le succès des adhésions en demi-année, qui ont permis de faire découvrir l'escrime à de nombreuses personnes qui cette année, s'inscrivent en année pleine.

Ce Bilan a été soumis au vote :

	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Verdict
<b>Bilan financier 2016-2017</b>	24	0	0	Accepté

Conclusion : le bilan financier 2016-2017 de JASON BORDAIS a été accepté à l'unanimité.



## Changement de banque pour l'année 2017-2018 (pas de vote):

Suite aux déboires et au peu de considération de la **Banque Postale**, après en avoir informé l'ensemble des adhérents, le bureau lors de sa séance du 5 septembre 2017 a décidé de changer de banque. Après avoir visité plusieurs organismes, le choix s'est porté sur le **Crédit mutuel de Bretagne**. Un prochain rendez est à fixer pour valider cette décision et ouvrir le compte.

## Information sur le dispositif SORTIR ! et les chèques sport de la région Bretagne (pas de vote).

Sélène TONON (membre du CODIR 2016-2017) a présenté le dispositif **SORTIR !** et les **Chèques Sport de la région Bretagne**. Ces dispositifs que le REC ESCRIME plébiscite ont pour but de faciliter la pratique (en autre) du sport sur le bassin rennais et en particulier nous permet de proposer et développer l'accueil d'un public qui ne se serait pas tourné vers la pratique de l'escrime. A noter que le REC ESCRIME participe aussi en 2017 à l'action « **SENTEZ-VOUS SPORT** ».

<http://www.sortir-rennesmetropole.fr/>



<http://www.bretagne.bzh>



LE SITE DE LA  
**RÉGION BRETAGNE**  
LEC'HIENN RANNVRO BREIZH

<https://pass-sports.sentezvousport.fr/>



## Budget prévisionnel de l'année 2017-2018 :




### BUDGET FINANCIER DE L ANNEE 2017 - 2018 CHARGES

TYPE	DEPENSES	DESCRIPTION						
<b>ACHATS</b>								
matériel	2 400,00 €	1080€ Lames anciennes // 920€ Escrime moderne(10 sous cuirasses+10 lames et poignées )// 400€ tshirts						
petits materiels	100,00 €	papetrie photocop etc						
<b>SERVICES EXT.</b>								
Affiliation FFE	100,00 €							
Affiliation Ligue de Bretagne	60,00 €							
Assurance RC	120,00 €							
licence FFE	2 640,00 €	<i>Soit un nombre d'adhérents autour de 44</i>						
<b>HONORAIRES ET REMUNERATIONS</b>								
Maitre d'Armes	5 335,00 €							
Ursaaf	2 100,00 €							
<b>STAGES ET PRESTATION</b>								
stage fin 2017	75,00 €							
stage mi 2018	75,00 €							
eclipse	30,00 €							
<b>Autre charges de gestion</b>								
frais bancaires	60,00 €							
hebergement site internet	30,00 €							
location salle COSEC	400,00 €							
location salle CPG	600,00 €							
location salle COSEC 2 stages	380,00 €							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 505,00 €</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">VAR % Budget 2016-2017</td> <td style="text-align: center;">VAR % Dépenses 2016-2017</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6%</td> <td style="text-align: center;">36%</td> </tr> </table>	VAR % Budget 2016-2017	VAR % Dépenses 2016-2017	6%	36%		
VAR % Budget 2016-2017	VAR % Dépenses 2016-2017							
6%	36%							
<b>Solde Compte courant fin Aout 2017</b>	<b>2 012,42 €</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Solde Compte courant</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Septembre 2018</b></td> <td style="text-align: center;"><b>2 017,42 €</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>(estim)</b></td> <td></td> </tr> </table>	<b>Solde Compte courant</b>		<b>Septembre 2018</b>	<b>2 017,42 €</b>	<b>(estim)</b>	
<b>Solde Compte courant</b>								
<b>Septembre 2018</b>	<b>2 017,42 €</b>							
<b>(estim)</b>								





**BUDGET FINANCIER DE L ANNEE 2017 - 2018  
PRODUITS**

TYPE	ENTREES	DESCRIPTION				
<b>PRESTATIONS SERVICES ET STAGES</b>						
2 stages au COSEC	2 150,00 €	30pers/stages				
eclipse	300,00 €					
vente matos	360,00 €	T-shirt, armes				
<b>SUBVENTIONS D EXPLOITATION</b>						
Asso office des sport	- €	Ces subventions ont pour but de renouveler et sécuriser le matériel utilisé pour la pratique de l'escrime				
sub ville de rennes	600,00 €					
sub département 35	600,00 €					
sub région	600,00 €					
sub ministère (ffe)	- €					
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>						
Cotisations	9 900,00 €	Soit un nombre d'adhérents autour de 44				
						
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>14 510,00 €</b>	<table border="1"> <tr> <td>VAR % Budget 2016-2017</td> <td align="center">6%</td> </tr> <tr> <td>VAR % Entrées 2016-2017</td> <td align="center">27%</td> </tr> </table>	VAR % Budget 2016-2017	6%	VAR % Entrées 2016-2017	27%
VAR % Budget 2016-2017	6%					
VAR % Entrées 2016-2017	27%					
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>5,00 €</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>VARIATION COMPTE COURANT</b></td> <td align="right"><b>5,00 €</b></td> </tr> </table>	<b>VARIATION COMPTE COURANT</b>	<b>5,00 €</b>		
<b>VARIATION COMPTE COURANT</b>	<b>5,00 €</b>					

Ce budget est équilibré et prévoit les demandes de subventions à divers organismes. Malgré tout, les diverses dépenses prévues conditionnées par l'accord de ses subventions ne sont pas critique, voire même peuvent être reportées ou annulées dans le cas où nous ne les obtiendrions pas.

Ce Budget a été soumis au vote :

	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Verdict
<b>budget prévisionnel 2017-2018</b>	23	0	1	Accepté

Conclusion : le budget prévisionnel 2017-2018 a été accepté à l'unanimité moins une voix.

## **Renouvellement du statut de membre d'honneur de Maître David HERY :**

Ce renouvellement a été soumis au vote :

	<b>Votes pour</b>	<b>Votes contre</b>	<b>Abstentions</b>	<b>Constat</b>
<b>Statut de membre d'honneur du Maître d'armes David HERY</b>	24	0	0	Accepté

Bilan : Maître David HERY a été accepté à l'unanimité en tant que membre d'honneur de l'association.

## **Elévation au statut de membre d'honneur de Valérie CHENEDE:**

Cette proposition a été soumise au vote :

	<b>Votes pour</b>	<b>Votes contre</b>	<b>Abstentions</b>	<b>Constat</b>
<b>Statut de membre d'honneur de Valérie CHENEDE</b>	24	0	0	Accepté

Bilan : Valérie CHENEDE a été acceptée à l'unanimité en tant que membre d'honneur de l'association pour services rendus. Nonobstant, Valérie ne sera pas pratiquante sportive, ce statut est surtout un remerciement pour son implication dans la vie du club.





## **Election du nouveau Bureau pour l'année 2017-2018 :**

Après avoir rappeler les droits et devoirs ainsi que le détail de chaque poste, après avoir rappeler les articles des statuts concernant les 4 postes des membres du bureau, il a été procédé au renouvellement des membres de celui-ci :

- **Rachel BESNARD-JAUAUDIN** ne souhaitant pas se représenter au poste de secrétaire, un appel à candidature a été fait.
  - Se sont présentés:
    - **Olivia MORAN JURADO** élue avec **22 voix et 2 abstentions**.
- **Jason BORDAIS** ne souhaitant pas se représenter au poste de trésorier, un appel à candidature a été fait.
  - Se sont présentés:
    - **Samuel CARTIER** élu avec **24 voix (unanimité)**.

- Au poste de vice-président **Stéphane BARNAULT** souhaite se représenter et remet donc son poste en jeu. Un appel à candidature a été fait, aucune personne ne s'est présentée en opposant.
  - **Stéphane BARNAULT élu avec 24 voix (unanimité).**
- Au poste de président **Yves KERVAREC** souhaite se représenter et remet donc son poste en jeu. Un appel à candidature a été fait, aucune personne ne s'est présentée en opposant.
  - **Yves KERVAREC élu avec 23 voix et une abstention.**

**Conclusion** : Le nouveau Bureau pour l'année 2017-2018, en accord avec les statuts, est donc constitué de:

Titres / Noms / Emargements	Votes pour	Votes contre	Abstentions	Constat
Président : <b>Yves KERVAREC</b> 	23	0	1	Accepté
Vice-président : <b>Stéphane BARNAULT</b> 	24	0	0	Accepté
Trésorier : <b>Samuel CARTIER</b> 	24	0	0	Accepté
Secrétaire : <b>Olivia MORAN JURADO</b> 	22	0	2	Acceptée

## Pour rappel extraits des statuts:

### **Article 13-02 – Le rôle du Président :**

Le **président** est un membre actif (adhérent) qui a pour rôle la gestion au jour le jour de l'association.

Le **président** cumule les qualités de président de l'association et président du Comité Directeur. Il est élu pour une durée d'un an (12 mois) et peut prétendre à 3 mandats consécutifs.

D'une façon générale, le **président** est habilité à représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. En cette qualité de mandataire, le **président** peut donc signer les contrats au nom de l'association. Pour les actes les plus importants, il doit être préalablement habilité à agir soit par le Bureau, soit par l'assemblée générale.

Le **président** peut déléguer certaines de ses attributions, en particulier envers le vice président.

Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le **vice président** ou tout autre membre du bureau spécialement délégué par le dit Bureau ou l'assemblée des membres.

Le **président** ordonnance les dépenses. Il est autorisé à ouvrir et à faire fonctionner les comptes de l'association en partenariat avec le **trésorier**.

C'est à lui, également, qu'il appartient de veiller au respect des prescriptions légales (règles de sécurité, par exemple). Ainsi, il est considéré, en tant que mandataire là aussi, comme l'employeur des salariés de l'association vis-à-vis des organismes de sécurité sociale.

Le **président** a la charge conjointe avec le **secrétaire** de convoquer les assemblées générales et/ou exceptionnelles.

Le **président** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative. Pour pouvoir se présenter en tant que **président** il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée la vie de l'association en respectant les valeurs historiques de celle-ci et de l'enseignement de l'escrime.
- D'une année minimum d'ancienneté au sein de l'association.
- D'être majeur à la date de l'élection.
- Dans le cas où le **président** de l'année N-1 se représente, son rapport moral doit avoir été adopté par l'assemblée générale (voir ci-après).

Le **président** rend compte en assemblée générale de sa gestion morale. En particulier à chaque assemblée générale ordinaire, il se doit de présenter un rapport moral de l'année écoulée (N-1). Celui-ci est soumis au vote pour approbation des membres de l'assemblée. Dans le cas où ce rapport moral serait rejeté par l'assemblée, le **président** est de facto destitué et ne peut se représenter à un poste du Bureau pendant 2 années consécutives (les années N et N+1 soit 24 mois). Si d'aventure, le rejet est motivé pour faute grave, définie et explicité lors de cette assemblée, l'association se réserve le droit de radier ce membre avec effet immédiat sans possibilité de ré adhésion pendant une période de 2 ans. Si les causes sont telles que la survie de l'association, y compris au niveau pécunieux est mis en balance, l'association se réserve le droit de poursuites judiciaires en adéquation avec les charges retenues envers la personne physique incriminée.

### **ARTICLE 13-03 – Le rôle du Trésorier**

Le **trésorier** est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du **président**, du Bureau et de l'assemblée des membres.

Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée annuelle, qui statue sur la gestion.

Toutefois, les dépenses supérieures à 1000 euros doivent être ordonnancées par le **président** ou, à défaut, en cas d'empêchement, par le Bureau. Il rend compte de son mandat aux assemblées générales. Cette somme peut être changée par simple décision de l'assemblée générale.

Il est en charge du dialogue entre les divers services de l'Etat, en particulier des organismes sociaux, et les salariés de l'association. Le **trésorier** est en charge de la rédaction, la transmission et du suivi des feuilles de paies et des divers documents relatifs aux salariés.

Le **trésorier** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative pour une durée de 12 mois. Pour pouvoir se présenter en tant que **trésorier** il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée les comptes de l'association.
- D'être majeur à la date de l'élection.
- Dans le cas où le **trésorier** de l'année N-1 se représente, son rapport financier doit avoir été adopté par l'assemblée générale (voir ci-après).

Le **trésorier** rend compte en assemblée générale de sa gestion financière annuelle. En particulier à chaque assemblée générale ordinaire, il se doit de présenter le rapport financier de l'année écoulée (N-1). Celui-ci est soumis au vote pour approbation des membres de l'assemblée. Dans le cas où ce rapport financier serait rejeté par l'assemblée, le **trésorier** est de facto destitué et ne peut se représenter à un poste du Bureau pendant 2 années consécutives (les années N et N+1, soit 24 mois). Si d'aventure, le rejet est motivé pour faute grave, définie et explicité lors de cette assemblée, l'association se réserve le droit de radier ce membre avec effet immédiat sans possibilité de ré adhésion pendant une période de 2 ans. Si les causes sont telles que la survie de l'association, y compris au niveau pécunieux est mis en balance, l'association se réserve le droit de poursuites judiciaires en adéquation avec les charges retenues envers la personne physique incriminée.

### **ARTICLE 13-04 – Le rôle du Secrétaire**

Le **secrétaire** est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des délibérations du Bureau, du CODIR et des assemblées des membres. Il ou elle en assure la transcription sur les registres.

Il tient le registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

De manière générale, le **secrétaire** assure le dialogue entre tous les membres de l'association et est en charge de la communication aussi bien en interne qu'en externe.

Le **secrétaire** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative pour une durée de 12 mois. Pour pouvoir se présenter en tant que **secrétaire** il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée son rôle au sein de l'association.

### **ARTICLE 13-05 – Le rôle du Vice-président**

Le **vice-président** est un membre actif (adhérent) qui a pour rôle d'aider la gestion au jour le jour de l'association.

D'une façon générale, le **président** est habilité à mandater le **vice président** pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Mais, en cette qualité de mandataire, le **vice-président** ne peut pas signer les contrats au nom de l'association sans délégation du **président** approuvée par le bureau.

Le **Vice président** est le support du **président** et par extension des membres du bureau. Il agit en tant que suppléant le cas échéant, premièrement du **président** mais aussi de chacun des membres du Bureau.

Le **vice-président** est élu à main levée, par l'assemblée générale ordinaire (ou par une assemblée générale extraordinaire) à la majorité relative pour une durée de 12 mois. Pour pouvoir se présenter en tant que **vice-président**, il faut pouvoir justifier au moment de l'élection:

- De son statut de membre actif (donc d'un dossier complet et enregistré comme tel)
- De sa volonté de mener de façon désintéressée son rôle au sein de l'association.

## Election du nouveau CODIR pour l'année 2017-2018 :


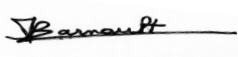
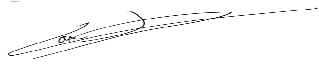


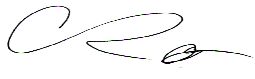
Après avoir rappeler les droits et devoirs ainsi que le détail de chaque poste, après avoir rappeler les articles des statuts concernant les 3 postes des membres du CODIR qui viennent en complément des 4 membres du Bureau, il a été procédé au renouvellement des membres du dit CODIR :

Le CODIR (comité de direction) est composé de 2 membres des élèves et d'un représentant de l'équipe pédagogique. Par tradition ce rôle est dévoué au Maître d'Armes : David HERY qui a accepté le poste.

Se sont présentés aux postes de délégués des élèves :

- **Sélène TONON** (déléguée sortante) : Elue avec 17 voix.
- **Stéphane CHENEDE** : Batu avec 2 voix.
- **Clément ROMAIN** : Elu avec 3 voix.
- **Jason BORDAIS** : Batu avec 0 voix.

**Conclusion** : Le nouveau CODIR pour l'année 2017-2018, en accord avec les statuts, est donc constitué de:

Titres / Noms / Emargements	Votes pour	Constat
Président : <b>Yves KERVAREC</b> 	23	Accepté
Vice-président : <b>Stéphane BARNAULT</b> 	24	Accepté
Trésorier : <b>Samuel CARTIER</b> 	24	Accepté
Secrétaire : <b>Olivia MORAN JURADO</b> 	22	Acceptée
Maître d'Armes: <b>David HERY</b>	24	Accepté
Délégué des élèves n°1 : <b>Sélène TONON</b> 	17	Acceptée
Délégué des élèves n°2 : <b>Clément ROMAIN</b> 	3	Accepté


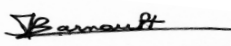
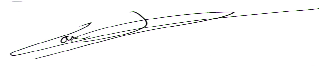
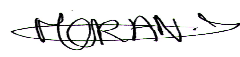
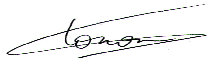
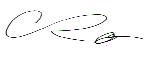
## Questions diverses :

-Participation à la Fête Médiévale : « **FETE DES REMPARTS** » à Dinan en juillet 2018 : Les adhérents ont tenus à faire savoir qu'ils étaient très intéressés par cette manifestation. Le Bureau les a informés que le dossier de participation a bien été réalisé et que nous sommes en attente de la réponse du comité des fêtes de Dinan.

-Nouveaux t-shirts : à ce jour, le renouvellement des t-shirts est bien acté au budget, mais suivant la société qui sera choisie pour les éditer, nous ne sommes pas en mesure à cette heure de donner un tarif exact, nonobstant, celui-ci restera dans l'ordre de ce qui a déjà été proposer (10-15€).


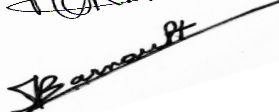
## Conclusion :

L'Assemblée Générale ordinaire du Rec Escrime s'est extrêmement bien déroulée. Les adhérents ont été tous attentifs et patients. Cette Assemblée a permis, entre autre, d'élire le nouveau Bureau et le Comité Directeur de l'année 2017-2018. Un grand merci à tous les participants !

Titres / Noms	Emargements	Organe
Président : <b>Yves KERVAREC</b>		Bureau et CODIR
Vice-président : <b>Stéphane BARNAULT</b>		Bureau et CODIR
Trésorier : <b>Samuel CARTIER</b>		Bureau et CODIR
Secrétaire : <b>Olivia MORAN JURADO</b>		Bureau et CODIR
Maitre d'Armes: <b>David HERY</b>		CODIR
Délégué des élèves n°1 : <b>Sélène TONON</b>		CODIR
Délégué des élèves n°2 : <b>Clément ROMAIN</b>		CODIR

Fait le 30 septembre 2017 par Stéphane BARNAULT (Vice-Président) et Olivia MORAN JURADO (Secrétaire), pour le nouveau président Yves Kervarec.

La Secrétaire :

Le Vice Président :

Pour le président 2017-2018 :  
Yves Kervarec

